

## CACES R482 - ENGINES DE CHANTIER

**Durée:** 28.00 heures (4.00 jours)

### Profils des stagiaires

- Utilisateurs d'engins de chantier souhaitant faire reconnaître leur capacité à conduire en sécurité au moyen d'un "test CACES"

### Prérequis

- Bonne compréhension de la langue française
- Aptitude médicale et psychotechnique attestée par le service de santé au travail
- Maîtrise complète de la conduite de la catégorie d'appareils objet du test CACES (si le bénéficiaire ne maîtrise pas la conduite, une formation préliminaire d'apprentissage de la conduite est nécessaire)

### Objectifs pédagogiques

- Être capable d'obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité d'une ou plusieurs catégories d'appareils

### Contenu de la formation

- Contenu théorique et pratique (spécifique R482) :
  - Connaissances générales
  - Principaux types d'engins de chantier et catégories de CACES
  - Technologie
  - Notions élémentaires de physique, stabilité
  - Risques liés à l'utilisation
  - Prise de poste, vérifications d'usage
  - Modalités d'exploitation
  - Règles de levage (selon catégories)
  - Règles de circulation, conduite et manœuvres
  - Conduite au moyen d'une télécommande (option)
  - Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance

### Organisation de la formation

#### Equipe pédagogique

Formateur en prévention des risques professionnels, titulaire d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de son aptitude à assurer spécifiquement cette formation. Le test CACES est encadré par un testeur certifié, autre que le formateur pratique.

## Moyens pédagogiques et techniques

- Support d'animation pédagogique standardisé, utilisé en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques au cours d'une succession d'exercices individuels
- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable
- Pour les apports pratiques : appareils, installations et locaux conformes à l'annexe 4 de la recommandation R482
- En cas de formation et test en INTER, les moyens pédagogiques sont à notre charge. En cas de formation et test en INTRA, ils doivent être garantis par l'employeur. En INTRA, les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation (dont VGP) sans quoi la formation et le test ne pourront pas avoir lieu (si le site client ou les équipements ne sont pas conformes aux exigences imposées par l'Assurance Maladie, il reste néanmoins possible d'y faire la formation puis de réaliser les tests CACES dans notre centre certifié)
- En INTER comme en INTRA, les participants devront au minimum porter les équipements suivants (non fournis par l'organisme de formation) : vêtement haute visibilité de classe 2 ou 3 / casque (pas de casquette de sécurité) / chaussures ou bottes de sécurité / gants de manutention

## Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Évaluations formatives au moyen de quiz en ligne, accessibles par QR Code en INTER
- Évaluation certificative, comportant des indicateurs éliminatoires, composée d'un examen théorique de 100 questions sur PC ou tablette (en INTER), et d'un ensemble d'épreuves pratiques à réaliser dans un temps limité
- Formulaire d'évaluation de la formation